



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/WG.171/5
22 juillet 1987

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Huitième réunion des Structures focales
nationales du Plan Bleu

Sophia Antipolis, 20-22 juillet 1987

Rapport de la Huitième réunion des Structures focales
nationales du Plan Bleu

Table des matières

	<u>pages</u>
Corps du rapport	1 - 11
Annexe I : Liste des participants	
Annexe II: Liste des documents	
Annexe III: Plan de travail pour 1988	
Annexe IV: Budget proposé pour 1988-1989	
Annexe V: Détail du Budget par activité proposée dans le Plan de Travail	

Introduction

1. La Quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, tenue à Gênes du 9 au 13 septembre 1985, a recommandé qu'une réunion des Points focaux nationaux du Plan Bleu soit convoquée en 1987 pour examiner et évaluer les résultats de la deuxième phase du Plan Bleu.

2. En accord avec la décision mentionnée ci-dessus, la Huitième réunion des Points focaux nationaux du Plan Bleu a été convoquée par le Directeur exécutif du PNUE à Sophia Antipolis (France) dans les locaux du Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB) du 20 au 22 juillet 1987. Les principaux objectifs de la réunion étaient d'examiner et d'évaluer les résultats de la deuxième phase du Plan Bleu et de recommander les activités futures du Plan Bleu.

Participation

3. Les Points focaux du Plan Bleu et/ou les représentants de 16 parties contractantes (CEE, Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya Arabe Libyenne, Liban, Malte, Maroc, République Arabe Syrienne, Tunisie, Turquie, Yougoslavie) ont pris part à la réunion.

4. Les représentants de la Banque mondiale, du CAR/PB et du Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) ont également assisté à la réunion à titre d'observateurs.

5. La liste complète des participants figure en annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la réunion

6. La réunion a été ouverte par M.S. Keckes, directeur du Centre du Programme d'activité pour les océans et les régions côtières du PNUE, qui a accueilli les participants au nom de M. K. Tolba, Directeur exécutif du PNUE.

7. Dans ses observations préliminaires, il a rappelé qu'il est prévu que la réunion examine, évalue et approuve les résultats de la deuxième phase du Plan Bleu, et il a exprimé ses regrets pour la distribution tardive des documents techniques de la réunion, ce qui compliquera la tâche de la réunion.

Le Plan Bleu a une portée unique dans le cadre du Programme des mers régionales et c'est l'un des projets plus vastes et les plus coûteux supporté par le PNUE. Les leçons tirées des résultats substantiels du projet et de sa gestion peuvent être grandement utiles aux plans d'action des autres mers régionales. Cependant, le PNUE a l'intention d'organiser séparément une évaluation approfondie de l'efficacité de la coordination et de la gestion du projet ainsi que des résultats substantiels du projet, en s'attachant notamment à préciser quels sont les bénéficiaires et les modalités de l'utilisation des résultats.

8. Au sujet des évolutions à venir éventuelles et de l'usage du Plan Bleu, M. Keckes a attiré l'attention de la réunion sur la proposition du Directeur exécutif de recentrer progressivement les activités du Plan d'action pour la Méditerranée sur la planification, le développement et la gestion des zones côtières du bassin méditerranéen sur une base respectueuse de l'environnement. Le Plan Bleu peut servir de cadre théorique utile pour une telle orientation du Plan d'Action et peut aussi intéresser la Banque mondiale dans le contexte de sa politique environnementale récemment définie.

9. Le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, M. A. Manos, a rappelé que le Plan Bleu était l'une des pierres angulaires du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et a remercié les autorités françaises de leur soutien constant au Plan Bleu. L'exercice a impliqué toutes les Parties contractantes, leurs experts et leurs institutions nationales et les rapports du Plan Bleu sont le résultat de leurs efforts communs. Les rapports présentés à cette réunion soulignent l'importance de la longue durée et la spécificité de l'écosystème et de la base des ressources de la Méditerranée. Comme un nouvel exercice répondant à de nouvelles perspectives, le Plan Bleu doit compter sur la coopération internationale. Le passé récent, consigné dans les rapports, montre que des changements dramatiques, souvent irréversibles, se sont produits au cours des 25 à 30 dernières années. Toutes les projections révèlent également des augmentations dramatiques des sources de pollution. Leur impact sur l'environnement devra être réduit au moyen d'une planification et par une série de percées technologiques. Ces dernières devraient être encouragées à travers la recherche dans les domaines clés. Le Coordonnateur a invité la réunion à essayer d'arriver à un consensus dans ses recommandations afin d'aider les Parties contractantes à aboutir à des décisions.

10. M. F. Ciarnelli, président du Comité d'orientation du Plan Bleu, au nom des membres du Comité d'orientation, a informé la Réunion de la création, de la composition et des travaux des Comités d'orientation depuis 1984, pour lesquels il a eu l'honneur de remplir les fonctions de Président. Il a souligné que le Comité a accompli son devoir selon le mandat que lui ont assigné les Parties contractantes et les Structures focales du Plan Bleu. Le Comité s'est senti obligé une seule fois d'agir de sa propre initiative, lorsqu'il a été confronté à une situation administrative critique et imprévue, pendant la période de transition correspondant à la transformation de l'ancien Centre d'activité Regional - Medeas - en l'actuel CAR/PB.

11. Il a mentionné que le Comité a établi une coopération étroite avec les composantes institutionnelles du Plan Bleu et a assuré les liaisons nécessaires pour une action rapide et efficace. Le Comité s'est avéré être un forum approprié pour des débats approfondis sur les thèmes abordés et un moyen satisfaisant pour dégager des points de vue communs. M. Ciarnelli a avisé la réunion que les membres du Comité ont toujours gardé à l'esprit l'intérêt de l'ensemble du bassin méditerranéen, indépendamment des pays auxquels ils appartenaient; ceci apparaît clairement dans les différents rapports du Comité.

12. Le président du Comité d'orientation a cité les remarques d'évaluation et les suggestions que les membres du Comité ont fait en commun accord à la suite de leurs travaux:

a. La deuxième Phase du Plan Bleu peut être considérée comme le point de départ des scénarios nationaux "Développement - Environnement" dans presque tous les pays méditerranéens. Ceci est un résultat positif qui devrait être maintenu, renforcé et, si possible, institutionnalisé.

b. Le programme du Plan Bleu s'est déroulé de façon satisfaisante jusqu'à maintenant; cependant, si les Parties Contractantes souhaitent le poursuivre, il serait approprié de procéder à une révision de ses structures opérationnelles et organisationnelles selon les nouvelles tâches qui devraient être identifiées par les Points focaux.

c. En Méditerranée, l'opinion publique devient plus sensible aux problèmes de l'environnement. Les associations écologiques se sont multipliées et les partis politiques font plus attention aux problèmes de protection de l'environnement. Le temps est venu de lancer et de mener une campagne d'information appropriée sur les résultats du Plan Bleu visant à indiquer quelques actions prioritaires. Le Comité d'orientation estime que la présente réunion devrait inscrire ce point à l'ordre du jour.

d. Le Comité croit qu'une aide bilatérale et multilatérale peut contribuer à un meilleur équilibre entre développement et environnement dans certaines régions du bassin méditerranéen. Ce thème peut faire l'objet d'une annexe spéciale du rapport final. Le Comité soumet à la réflexion des Structures focales la possibilité d'en faire la suggestion dès maintenant aux Parties Contractantes et aux Organisations internationales qui pourraient apporter leur concours pour allouer des sommes plus importantes, dans le cadre de leurs fonds de développement des projets de protection de l'environnement, et que, dans le même temps, les pays bénéficiaires rendent obligatoire l'inclusion de dispositions de sécurité et de lutte anti-pollution à caractère juridique contraignant dans leurs demandes de financement pour les projets de développement industriel.

e. Enfin, il a exprimé ses remerciements aux autorités françaises pour avoir promu, accueilli et apporté leur soutien au Plan Bleu, au président du CAR/PB, au secrétariat du PAM et au directeur scientifique du Plan Bleu.

13. M. M. Batisse, président du CAR/PB, a accueilli les participants à la réunion qui est considérée comme étant la plus symbolique de toutes les réunions tenues jusqu'à maintenant puisqu'elle est consacrée à l'examen du rapport préliminaire du Plan Bleu. Il a offert les services du CAR/PB pour aider au bon déroulement de la réunion. Le président a informé la réunion des activités entreprises par le Centre pour aider le Plan Bleu à la fois d'un point de vue pratique et scientifique. Il a estimé que le Centre avait réalisé ses objectifs en dépit des difficultés rencontrées et, en particulier, des problèmes financiers dus à la dépréciation du dollar qui n'avaient pu être surmontés que grâce à la contribution de plusieurs administrations françaises et de la CEE.

14. La délégation française a remercié l'Unité de coordination du PAM et le Comité d'orientation pour leur bon travail et leurs conseils utiles tout au long de l'exercice du Plan Bleu.

Point 2 de l'ordre du jour : Règlement intérieur

15. La réunion a noté que le règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution et les Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquerait, mutatis mutandis, à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Election du Bureau

16. La réunion a élu à l'unanimité les membres du Bureau suivants :

Président	:	Mme Hédia Baccar	(Tunisie)
Vice-Présidents	:	M. Serge Antoine	(France)
		M. Hicham Ourfali	(Syrie)
Rapporteur	:	M. Edward Scicluna	(Malte)

Point 4 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

17. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire proposé dans le document UNEP/WG.171/1.

Point 5 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

18. La Réunion a adopté le calendrier proposé figurant en annexe au document UNEP/WG.171/2.

Point 6 de l'ordre du jour : Examen des résultats de la deuxième phase du Plan Bleu

19. Le Directeur scientifique du Plan Bleu, M. M. Grenon, a livré un résumé des conclusions du rapport contenu dans le document UNEP/WG.171/3 (Rapport préliminaire sur les scénarios du Plan Bleu).

Après avoir rappelé que les choix essentiels pour les scénarios avaient été effectués en 1985 par consensus par le Groupe de réflexion sur les scénarios méditerranéens du Plan Bleu, le Directeur scientifique a très rapidement passé en revue le développement des travaux depuis la dernière réunion des Structures focales à Athènes en 1986.

Dès qu'il devint évident, en septembre 86, que les divers scénarios nationaux déjà engagés n'arriveraient pas suffisamment tôt pour permettre leur intégration prévue en des scénarios globaux méditerranéens, il fut décidé d'intensifier les études de l'équipe centrale et des groupes de travail associés, entre autres pour les problèmes de populations et d'urbanisation (M. Lahmidi), pour l'agriculture, les sols, les eaux continentales, l'industrie, l'énergie, le tourisme, etc.

Mais en raison du calendrier (Réunion intergouvernementale de septembre, et la présente réunion des Structures focales), il fut décidé d'aborder parallèlement, et ce dès le début janvier 1987, la rédaction du rapport préliminaire sur les résultats de la deuxième phase.

20. Le Directeur scientifique a alors commenté brièvement la teneur du rapport préliminaire (une introduction et cinq parties principales), et a présenté les principaux résultats.

L'évolution du bassin méditerranéen au cours des prochaines décennies va être en partie dominée par la croissance démographique qui pourrait atteindre vers 2025 entre 520 et 570 millions d'habitants (environ 350 millions aujourd'hui). Cet accroissement qui sera localisé principalement dans les pays du sud et de l'est du bassin, sera accompagné d'une urbanisation de plus en plus forte (taux tendant dans tous les pays vers 70-80% ou plus), et d'une "littoralisation" croissante.

En ce qui concerne l'agriculture, les travaux ont été centrés sur les impacts environnementaux (besoins des sols et risques de dégradation de ceux-ci, problèmes d'eau, effets des engrais, des pesticides et de la mécanisation) liés à l'intensification de l'agriculture au sud et à l'est, et à sa restructuration au nord.

Les études menées sur les développements industriels ont montré une expansion très forte des industries classiques au sud et à l'est, avec une certaine stagnation, voire un déclin de ces mêmes industries au nord, celui-ci accroissant ses industries de pointe. Les pollutions deviendront de plus en plus marquées, en même temps que croîtront les risques majeurs industriels.

L'énergie reste un moteur essentiel du développement. Bien que les besoins en pétrole devraient accuser une lente augmentation dans le bassin, le développement de l'électricité (régions urbaines et rurales) devrait être rapide (problèmes du charbon et/ou de l'énergie nucléaire); le gaz offre un grand avantage et les perspectives de l'énergie solaire restent présentes.

Le tourisme devrait continuer son expansion spectaculaire, avec un fort accroissement du tourisme national dans de nombreux pays. La surface d'occupation au sol de l'ensemble des hébergements touristiques pourrait passer de plus de 4000 km² à quelque 8000 km², dont la plus grande partie sur le littoral méditerranéen.

De même, la surface réservée aux infrastructures de transport pourrait passer d'environ 40000 km² à 60000 ou 75000 km² d'ici l'an 2000, dont une partie au détriment des terres agricoles.

Ces résultats sectoriels étant modulés en fonction des divers scénarios, on peut néanmoins dire (et le rapport donne les chiffres essentiels) que les ressources en sols et en eaux continentales sont les plus menacées, ainsi que les forêts, dans de nombreux pays, où elles jouent pourtant un rôle essentiel de protection des ressources en sols et en eaux.

Un des résultats les plus importants des scénarios a consisté en une première estimation quantitative des pressions considérables que tout développement va exercer sur le littoral méditerranéen (zone côtière terrestre et étage infralittoral marin) : populations et urbanisation, industrialisation, docks d'importations et complexes industriels portuaires (alimentation, énergie, etc), centrales thermiques et installations industrielles, tourisme, aquaculture, etc. Zone des conflits d'utilisation les plus aigus, le littoral ne pourra être protégé que par une planification intégrée et à long terme.

21. En conclusion, les scénarios (envisagés dès la réunion de Split en 1977), se sont révélés un outil intéressant et ont bien fait ressortir, entre autres, l'aggravation des évolutions après l'an 2000, et l'urgence de certaines décisions importantes à prendre avant que des situations irréversibles ou de plus en plus difficilement maîtrisables ne se soient créées.

En plus de l'intérêt des résultats des scénarios, le Directeur scientifique a souligné que, grâce à l'exercice du Plan Bleu, presque tous les pays méditerranéens sont engagés aujourd'hui dans l'élaboration de scénarios nationaux. Et il a finalement exprimé avec force son souhait que, quelle que soit la suite qui sera donnée au Plan Bleu, cette coopération exceptionnelle se poursuive dans l'intérêt de tous les pays méditerranéens.

22. Les experts du Groupe de réflexion sur les scénarios méditerranéens du Plan Bleu ont été alors invités à se joindre à la réunion.

23. Les participants ont exprimé leurs opinions sur la présentation globale du rapport préliminaire. Les Structures focales ont exprimé leur satisfaction générale sur les travaux du Plan Bleu, en tant que réalisation pilote, et ont fait part de leurs éloges au Directeur scientifique et à l'équipe du Plan Bleu ainsi qu'aux experts participant à l'exercice pour l'énorme travail qui a été accompli avec succès en dépit des nombreuses difficultés.

24. Les Structures focales ont demandé qu'un certain nombre d'exemplaires du rapport soit mis à leur disposition pour diffusion aux autorités compétentes de leur pays. Elles ont fait des suggestions diverses au sujet de points particuliers qui pourraient être insérés dans le rapport par le secrétariat du Plan Bleu afin de rendre le rapport plus équilibré.

25. Il a été décidé que les commentaires écrits sur le rapport seraient adressés au Plan Bleu par les divers pays d'ici le 15 octobre 1987.

26. M.S. Keckes a rappelé à la réunion, que selon la décision de la réunion conjointe des Structures focales nationales du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires qui s'est tenue à Athènes du 28 au 30 avril 1986 (UNEP/WG.143/8) les résultats de la deuxième phase du Plan Bleu devront être présentés sous les formes suivantes:

- a) un résumé bref, concis et facile à lire, à l'intention des décideurs
- b) une description complète des résultats de la deuxième phase du Plan Bleu, comprenant la méthodologie s'y rapportant et la base de données à l'intention des groupes scientifiques et professionnels ; et
- c) un résumé général et vulgarisé pour le grand public.

Les projets des rapports mentionnés en a) et b) ci-dessus (UNEP/WG.171/3 et 6) ont été reçus trop tard pour permettre leur analyse approfondie par les participants avant la réunion ; le projet du résumé à l'intention du grand public n'est pas encore disponible. Tout en reconnaissant que, dans ces conditions, il serait impossible à la réunion de revoir les projets escomptés pour les résultats de la deuxième phase du Plan Bleu, M. Keckes a recommandé à la réunion de se concentrer sur le projet du résumé destiné aux décideurs, afin qu'il puisse être présenté à la prochaine réunion des Parties contractantes en septembre prochain.

27. La réunion est convenue que la discussion soit axée sur le premier résumé (document UNEP/WG.171/6) puisque c'est cette partie du rapport qui concerne le plus les décideurs politiques. De plus la marge de temps impartie permet d'apporter quelques modifications au résumé, avant la réunion d'Athènes, mais pas au rapport préliminaire.

28. Beaucoup de délégués ont fait des suggestions pour l'amélioration du résumé; parmi celles-ci figure la nécessité que les principaux résultats ressortant du rapport principal soient exprimés clairement et, vu son importance, que le document soit abrégé et soit illustré par des diagrammes afin de transmettre efficacement le message aux décideurs. Les répercussions sur l'environnement devraient être clairement énoncées.

29. Le président du Groupe de réflexion sur les scénarios méditerranéens, M. J. Lesourne a été d'accord avec la plupart des remarques concernant la nouvelle rédaction du résumé. Il a suggéré que les grandes lignes soient conservées mais que l'accent soit mis sur certains résultats. Il a aussi suggéré que les Structures focales approuvent un canevas qui soit utilisé pour la nouvelle rédaction du résumé. La réunion a demandé aux membres du Groupe de réflexion sur les scénarios méditerranéens de rédiger les grandes lignes qui serviront à la nouvelle version du résumé, après examen par la réunion.

30. Le Directeur du CAR/PAP a remercié l'équipe de Plan Bleu, le Directeur scientifique et le CAR/PB pour l'excellent travail accompli et présenté dans le rapport préliminaire et le résumé. Il a informé la réunion de l'étroite coopération entre le Plan Bleu et le PAP, dans les activités antérieures, partageant leurs expériences et harmonisant leurs programmes. Tout en insistant sur la nécessité d'un usage approprié des résultats de la deuxième phase du Plan Bleu dans les actions futures du PAP, il a suggéré qu'une réunion soit organisée en automne au CAR/PAP en vue d'introduire et de discuter ces résultats avec un groupe choisi parmi les experts du PAP. Il a demandé que le rapport reflète l'importance des établissements historiques et des îles méditerranéennes, et a suggéré que les expériences du PAP liées à la coopération dans les domaines de la réduction des risques sismiques, de la protection des sols, de l'aquaculture et de l'inventaire dynamique du littoral utilisant les techniques de télédétection et les données informatiques soient considérées dans la partie III du résumé.

31. Le consultant principal du Plan Bleu, M. I. H. Abdel Rahman, a souligné que le but de l'étude prospective était de soulever des idées, d'identifier des relations, d'explorer des alternatives et en tant que tel, ceci ne pouvait être "adopté". En ce sens, le rapport ne pourrait jamais être considéré comme "final". Sa valeur devrait être jugée sur la base de son utilité pour les pays et de ses principales conclusions conduisant à des actions concrètes. Il a aussi souligné que les informations du Plan Bleu doivent être continuellement mises à jour, contrôlées et examinées.

32. La réunion a examiné en détail le document UNEP/WG.171/6. Elle a décidé que la partie I offrant les généralités historiques et organisationnelles du Plan Bleu de l'étude devrait être jointe en annexe au document.

33. En ce qui concerne la partie II, un certain nombre de suggestions ont été faites; en particulier, il a été souligné que les résultats devraient apparaître comme des conclusions plutôt que comme des recommandations aux gouvernements; que l'interaction entre agriculture et environnement devrait être plus clairement esquissée; que l'on devrait inclure des références aux pollutions de l'air, aux techniques nouvelles, aux risques nucléaires, à la pyramide des âges des populations et à ses conséquences sur l'emploi. Il a été décidé que la section relative à la mer Méditerranée serait étendue.

34. L'impact des changements climatiques prévus sur les systèmes marins et côtiers a été mentionné comme un des principaux facteurs qui devraient sans aucun doute conditionner l'avenir du bassin méditerranéen. Les scénarios n'ont pas pris en compte d'une façon adéquate ce facteur mais le secrétariat a informé la réunion que, afin de remédier à cette situation, un groupe de travail a été constitué par le PNUE pour préparer l'examen des conséquences écologiques et socio-économiques de la montée éventuelle du niveau de la mer et de la température ambiante. Le rapport du Groupe de travail devrait être prêt à la fin de 1988.

35. Le secrétariat s'est référé à une initiative commune avec la CEE sur le coût des mesures à prendre.

36. La partie III a été amplement examinée et plusieurs amendements ont été formulés par les participants et notés par le secrétariat. Il a été noté que cette partie contient quelques propositions qui ne sont pas suggérées par les résultats de l'étude et plusieurs participants ont trouvé cette partie la plus utile pour les décideurs puisqu'elle pourrait comporter une ligne concrète d'action.

37. Il est ressorti que la coopération internationale était un des principaux outils pour la protection de la Méditerranée. Cette coopération pourrait conduire à des réseaux de recherche et de formation entre les pays méditerranéens et à des projets communs reflétant la solidarité régionale. Ce dernier point est plus qu'une simple coopération puisqu'il implique des transferts de technologies et de ressources. Ces niveaux de coopération devraient se refléter dans cette partie du résumé.

38. La réunion a décidé que les documents soient disponibles en arabe afin d'en faciliter l'usage dans les pays parlant l'Arabe.

39. Le Président du Groupe de réflexion sur les scénarios a fait une présentation détaillée du canevas à utiliser pour la nouvelle rédaction de la partie II du résumé. Le canevas a été noté par la réunion.

40. Le président, au nom de la réunion, a remercié le président et les membres du Groupe de réflexion pour leur excellent travail.

Point 7 de l'ordre du jour: Plan de travail et budget du Plan Bleu proposés pour la période biennale 1988-1989

41. Le Président du CAR/PB a informé la réunion du point de vue de son Centre sur le suivi qui pourrait être donné au Plan Bleu dans la période biennale 1988-89, compte tenu des contraintes budgétaires qui avaient été indiquées. Ce point de vue figure dans le document UNEP/WG.171/4 sur le plan de travail et le budget du PB proposés par le secrétariat pour cette période. Il a rappelé que le CAR/PB avait été créé pour remplir des activités spécifiques et a confirmé la volonté du CAR/PB de soutenir toute forme de suivi décidé par les Parties contractantes compatible avec la nature du Centre.

42. Le Coordonnateur a expliqué que le PNUE a proposé une enveloppe globale du budget du PAM et des crédits affectés à chaque composante majeure. Les Structures focales nationales pour le MED POL, les Aires spécialement protégées et le PAP ont examiné et approuvé leur budget respectif, ainsi que l'OMI en ce qui concerne le ROCC.

43. M. S. Keckes a rappelé à la réunion que le Plan Bleu a été approuvé par les gouvernements en tant que partie intégrante du Plan d'action pour la Méditerranée et en tant qu'activité limitée dans le temps avec l'achèvement des activités approuvées. On escomptait du Plan Bleu qu'il fournisse une analyse des tendances des activités humaines susceptibles d'influer sur la qualité du milieu marin et côtier de la Méditerranée, d'identifier leur impact éventuel sur ce milieu et de servir d'apport dans le cadre de la composante "planification intégrée" du Plan d'action pour la Méditerranée. A son avis, malheureusement, le Plan Bleu se développait foncièrement à l'écart des autres composantes du Plan d'action, l'analyse des tendances des activités humaines dépassait de loin le concept originel et les considérations environnementales abandonnaient le thème central du Plan Bleu pour devenir marginales. En outre, les productions tangibles disponibles du Plan Bleu (publications, rapports, etc.) sont beaucoup moins frappantes que l'image projetée de celui-ci, et elles ne permettent ni une évaluation objective des résultats obtenus jusqu'ici ni une estimation de l'utilité potentielle de ces résultats dans le cadre du Plan d'action. En dépit de ces déficiences, le secrétariat estime que les résultats du Plan Bleu peuvent être de la plus haute utilité pour le développement futur du Plan d'action. Par conséquent, ces résultats tout comme l'expérience, les compétences techniques et la base de données acquises au cours des années passées à travers et autour du Plan Bleu ne devraient pas être perdues à l'achèvement de celui-ci.

44. Le représentant de la Banque mondiale, M. D. Turnham, a informé la réunion du processus de réorganisation en cours à la Banque mondiale, lequel comprend entre autres l'attribution de responsabilités accrues aux agences régionales, l'accent étant mis sur les problèmes d'environnement, et l'intérêt porté dans des initiatives régionales telles que celles de la Méditerranée. Les conclusions du Plan Bleu étaient très opportunes et utiles pour le travail de la Banque mondiale dans cette région. Il a mentionné que la Banque était intéressée à accroître le nombre de pays qui puissent désigner, mettre en oeuvre et améliorer des projets, renforcer les institutions concernées et discuter avec les autorités nationales de l'importance des actions environnementales. La Banque Mondiale suivra avec intérêt les activités et les propositions des Parties contractantes.

Enfin, il espère que la Banque mondiale mènera à bien des discussions plus soutenues avec chacun des pays de la région méditerranéenne.

45. Au cours de la discussion générale sur le plan de travail et le budget pour 1988-1989, diverses remarques ont été formulées. En particulier, le représentant de la France a confirmé l'intention de son pays de continuer à soutenir le Plan Bleu. Il a dit que la participation d'autres fonds serait la bienvenue pour les diverses actions du PAM.

46. Il a été noté que tout recrutement devra tenir compte de la distribution géographique entre le Nord et le Sud. Une liste des experts prenant part à l'exercice et la préparation des fascicules a été demandée.

47. Quelques participants ont exprimé que, de leur point de vue, le Plan Bleu était plus que la simple publication et diffusion d'un livre. Il devrait être considéré comme un exercice continu qui aidera les décideurs à prendre les mesures judicieuses sur les problèmes d'environnement; tous les participants ont souligné que la publication des résultats du Plan Bleu était une priorité.

48. Beaucoup de participants n'ont pas été d'accord sur le point selon lequel le plan de travail et le budget seraient seulement destinés à la collecte de données et au maintien de la structure existante du Plan Bleu jusqu'à ce que de nouvelles idées soient clairement définies. Il a été proposé de réunir en 1988 les Structures focales nationales du Plan Bleu pour évaluer les résultats des activités et faire des recommandations concernant le budget et plan de travail pour 1989 qui seraient approuvés par le Bureau. La réunion a approuvé cette proposition.

49. Quelques participants ont estimé que le seul objectif du Plan Bleu approuvé par les Parties contractantes était la publication et la diffusion du rapport du Plan Bleu et la mise à disposition des données au centre d'Athènes.

50. Afin de refléter cette activité, le Coordonnateur a expliqué les vues du PNUE sur la composante socio-économique du PAM dont le Plan Bleu fait partie. La première fonction du Plan Bleu pour la période à venir consiste à publier en trois langues (anglais, français et arabe) et à diffuser les documents du Plan Bleu. La seconde fonction consiste à coopérer avec les pays méditerranéens et à les conseiller pour la mise en place de leurs propres scénarios nationaux. La troisième fonction consiste à assurer le transfert de données du CAR/PB à l'Unité de coordination d'Athènes.

51. A la fin de la discussion, un consensus s'est dégagé au sujet du plan de travail et du budget pour 1988 tel qu'ils figurent en annexe III du rapport. Le budget pour 1988 sera présenté selon les quatre activités suivantes:

- A. Traduction, publication et diffusion du Plan Bleu en 1988 selon un calendrier à présenter à la réunion des Parties contractantes
- B. Aide aux pays, sur leur demande, pour leurs scénarios nationaux
- C. Transfert des données du Plan Bleu à l'unité de coordination
- D. réunion des Structures focales à la fin de 1988 pour l'évaluation du programme de 1988 et des activités futures.

Point 8 de l'ordre du jour: questions diverses

52. Le Comité d'orientation composé des représentants de l'Algérie (absent), de Chypre, de la France, du Liban, de la Libye, de Monaco (absent) et de la Tunisie, s'est brièvement réuni le 22 juillet 1987 et a élu comme président Mme H. Baccar (Tunisie) et comme vice-président M. S. Antoine (France).

Point 9 de l'ordre du jour: adoption du rapport

53. La réunion a adopté son rapport le 22 juillet 1987.

Point 10 de l'ordre du jour: clôture de la réunion

54. Le Président a remercié les participants pour leur coopération qui a permis à la réunion d'obtenir des résultats positifs.

55. Le Président du CAR/PB a remercié les participants et le président pour leur contribution.

56. Le président a déclaré la réunion close le 22 juillet 1987 à 19.30 heures.

ANNEX I

LISTE DES PARTICIPANTS
LIST OF PARTICIPANTS

CHYPRE
CYPRUS

Mr. Antonis ANTONIOU
Environment Officer
Environmental Service
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Tagmatarchou Pouliou 5-7,
Nicosia
Tel: (0240) 3576
Tlx: 4660

COMMUNAUTE ECONOMIQUE
EUROPEENNE
EUROPEAN ECONOMIC
COMMUNITY

Mr. Vladimir MANDL
Chef de la Division Gestion et Protection des
Eaux
C.E.E.
200, rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique
Tel: 235 11 11
Tlx: 21 877

EGYPTE
EGYPT

Mr. Elmohamady EID
Chairman of the Authority of Environment Affairs
Cabinet of the Ministerial Council
No 11A Hassan Sabry Street
Zamalek
Cairo
Tel: 34 03 809
Tlx: 93 794

ESPAGNE
SPAIN

Mr. Joaquin ROS
Direccion General del Medio Ambiente
Ministerio de Obras Publicas y Urbanismo
Paseo de la Castellana, 67
Madrid
Tel: 25 31 600
Tlx: 22325

FRANCE
FRANCE

M. Serge ANTOINE
Chef de la Mission Developpement Environnement
Ministère de l'Environnement
14 bd du Général Leclerc
92524 Neuilly sur Seine Cedex
Paris
Tel: 47 58 12 12
Tlx: 620 602

GRECE
GREECE

Mr. Dimitris TSOTSOS
Chemical Engineer - Environmentalist
PERPA
Environmental Pollution Control Project
47 Patission Street
Athens 11523
Tel: 865 24 03
Tlx: 5028

ISRAEL

Mr. Amram PRUGININ
Environmental Protection Service
Ministry of the Interior
P.O. Box 6158
Jerusalem 91060
Tel: 02-660 151
Tlx: 26 162

ITALIE
ITALY

Mr. Franco CIARNELLI
Via Barnaba Oriani 73
00197 Rome
Tel: 87 83 23
Tlx: 611 557

JAMAHIRIA ARABE
LIBYENNE
LIBYAN ARAB
JAMAHIRIA

Mr. Yusef ELMEHRIK
Director General
Technical Centre for Environment Protection
P.O. Box 83618
Tripoli
Tel: 892093
Tlx: 20381

LIBAN
LEBANON

Mr. Elias MAALOUF
c/o M. J. Naggear
Coordonnateur National pour le MED POL
Président du Conseil National
de la Recherche Scientifique
c/o Programme des N.U. pour le Développement
Boite Postale 11-3216
Rouko and Melber Building
Ramlet El Beida
Beyrouth
LIBAN
Tel: 934763, 830125
Tlx: 29140

MALTE
MALTA

Mr. Edward SCICLUNA
University of Malta
Department of Management Studies
Msida
Tel: 51 43 42
Tlx: 1626

MAROC
MAROCCO

M. Abdellatif NACIF
Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération
Direction Générale de la Coopération
Internationale
Immeuble SAADA
Angle Bd Mohammed V et Hassan II
Rabat
Tel: 348 02
Tlx: 32657

REPUBLIQUE ARABE
SYRIENNE
SYRIAN ARAB REPUBLIC

Mr. Hicham OURFALI
Prime Minister's Office
Damascus
Tlx: 411 903

TUNISIE
TUNISIA

Mme Hedia BACCAR
Sous-Direction de l'Environnement
Ministère de l'Agriculture
30, rue Alain Savary
Tunis:
Tel: 860863
Tlx: 13378

TURQUIE
TURKEY

Mrs. Nesrin ALGAN
General Directorate of Environment
Office of the Prime Minister
Atatürk Bulvari 143
Bakanliklar
Ankara
Tel: 184531
Tlx: 42 875

Mrs. Zeynep ARAT
General Directorate of Environment
Office of the Prime Minister
Atatürk Bulvari 143
Bakanliklar
Ankara
Tel: 184531
Tlx: 42 875

YUGOSLAVIE
YUGOSLAVIA

Mr. Tito KOSTY
Republic Committee for Building, Housing
Public Works and the Environment of SR Croatia
Marulicev Trg 16
P.O. Box 406
41000 Zagreb
Tel: 44 78 11
Tlx: 22120

REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES
ET AUTRES ORGANIZATIONS
REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES
AND OTHER ORGANIZATIONS

BANQUE MONDIALE
WORLD BANK

Mr. David J. TURNHAM
Environment Division Chief
Room 1005
H. Building
World Bank
1818 H Street
NX Washington DC 2433 U.S.A.

PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT
UNITED NATIONS
ENVIRONMENT PROGRAMME

Mr. Stjepan KECKES
Director
OCA/RAC
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tel: 23 33 930
Tlx: 22068

UNITE DE COORDINATION
DU PLAN D'ACTION POUR
LA MEDITERRANEE
CO-ORDINATING UNIT FOR
THE MEDITERRANEAN
ACTION PLAN

Mr. Aldo MANOS
Co-ordinator

Mr. Ibrahim DHARAT
Programme Officer

48, Leof. Vassileos Konstantinou
P.O. Box 18019
116 10 Athens
Greece

CENTRES D'ACTIVITES REGIONAUX DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN

Centre d'Activité
Régionale pour le
Programme d'Actions
Prioritaires
Regional Activity
Centre for the
Priority Actions
Programme

Mr. Arsen PAVASOVIC
Director
PAP Regional Activity Centre
Urbanisticki Zavod Dalmacije
(Town Planning Institute)
P.O. Box 74
Kraj Sv Ivana 11
Split 58000
Tel: 43499
Tlx: 26 477

Centre d'Activités
Régionales
du Plan Bleu
Regional Activity
Centre for the Blue
Plan

Mr. Michel BATISSE
Président du CAR-PB

Mr. Michael GRÉNON
Directeur Scientifique

Mr. Abdelkader LAHMIDI
Chercheur

Mr. Jean-Pierre GIRAUD
Responsable Informatique

Mme. Elisabeth COUDERT
Géographe

Mme. Catherine KUZUCUOGLU
Chargée d'Etudes Environnementales

Place Sophie Laffitte
Sophia Antipolis
06560 VALBONNE
Tel: 93 65 39 59
Tlx: 970 005

Annexe II

Liste des documents

Documents de travail

UNEP/WG.171/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/WG.171/2	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/WG.171/3	Rapport sur la deuxième phase du Plan Bleu (Scénarios méditerranéens)
UNEP/WG.171/4	Proposition de plan de travail, suite à donner et budget pour le Plan Bleu au cours de la période biennale 1988-1989
UNEP/WG.171/5	Rapport de la réunion
UNEP/WG.171/6	Résumé de la démarche. Quelques points forts et orientations pour l'action destinée aux responsables des pays riverains de la Méditerranée

Documents d'information

UNEP/WG.171/Inf.1	Liste des documents
UNEP/WG.171/Inf.2	Liste des Participants
	Le CAR/PB mettra à la disposition des participants les documents de référence pertinents.

Annexe III

Plan de travail pour 1988

1. Publication et diffusion des rapports suivants:

- 1.1. Dix huit rapports thématiques (voir liste à la page 6 du document UNEP/WG.171/6), chacun entre 40 et 100 pages préparés par le CAR/PB en anglais et français et publiés par l'Unité de coordination du PAM dans la Série technique du PAM;
- 1.2. Rapport principal des scénarios du Plan Bleu (environ 600 pages) préparé par le CAR/PB en arabe, en anglais et en français sur la base du rapport préliminaire actuel (UNEP/WG.171/3) en tenant compte des commentaires reçus par écrit de la part des Structures focales à la date du 15 octobre 1987, publié par l'Unité de coordination dans la Série technique du PAM;
- 1.3. Résumé sur les perspectives du bassin méditerranéen, en arabe, anglais et français préparé par le CAR/PB (ne dépassant pas les 50 pages) sur la base du rapport principal du Plan Bleu selon le canevas adopté par les Structures focales nationales, publié par l'Unité de coordination dans la Série technique du PAM;
- 1.4. Base de données du Plan Bleu, préparée par le CAR/PB en anglais et en français sur la base du texte préliminaire disponible et en tenant compte des commentaires des Structures focales du Plan Bleu, qui seront reçus par écrit à la date du 15 octobre 1987, publiée par l'Unité de coordination dans la Série technique du PAM (deux volumes d'environ 250 pages chacun) en anglais et en français;
- 1.5. Présentation grand public des résultats du Plan Bleu (environ 40 pages) préparée par le CAR/PB avec l'appui d'un consultant, publiée par l'Unité de coordination dans la Série technique du PAM, en arabe, en anglais et français.

Note: La possibilité de publier les rapports mentionnés en 1.1, 1.2 et 1.3 par un éditeur commercial sera explorée par le CAR/PB et l'Unité de coordination du PAM.

2. Assistance aux pays, qui en feraient la demande, pour préparer des scénarios nationaux et sectoriels par des visites du conseiller scientifique et de consultants CAR/PB.
3. Assistance aux pays, qui en feraient la demande, dans la préparation de scénarios nationaux, par la formation d'experts nationaux auprès du CAR/PB.
4. Assistance aux pays par la transmission d'informations et de données disponibles auprès du CAR/PB.

5. Mise à la disposition de la base de données du Plan Bleu à l'Unité de coordination d'Athènes (avant juillet 1988).
6. Mise à jour de la base de données (auprès du CAR/PB jusqu'à juillet 1988 et successivement auprès de l'Unité de coordination).
7. Réunion des Structures focales nationales du Plan Bleu pour examiner l'opinion des pays méditerranéens sur les résultats du Plan Bleu et leur application. Les recommandations de cette réunion seront soumises au Bureau des Parties contractantes pour la continuation éventuelle des activités sur la suite du Plan Bleu.

ANNEXE IV

BUDGET PROPOSE POUR 1988-1989

	<u>en \$ E.U.</u>	
	<u>1988</u>	<u>1989</u>
1. PERSONNEL		
(a) Directeur scientifique	100,000	-
(b) Consultants	40,000	-
(c) Appui administratif		
- Mathématicien (temps partiel)	20,000	-
- Secrétaire	20,000	-
Total partiel	180,000	-
2. VOYAGES	50,000	-
3. SOUS-TRAITANCE		
- Collecte et traitement des données Socioéconomiques et environnementales	30,000	-
4. FORMATION ET REUNIONS		
(a) Missions nationales au PB/CAR	40,000	-
(b) Réunion des structures focales	40,000	-
Total partiel	80,000	-
5. MATERIEL	-	-
6. LOCATION ET ENTRETIEN DES LOCAUX	-	-
7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATERIEL		
- Location ordinateur/entretien	20,000	-
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS		
- Divers	10,000	-
- Publication distribution du rapport du Plan Bleu (arabe, anglais et français)	70,000	-
9. DIVERS	10,000	-
TOTAL GENERAL 1	450,000	350,000

ANNEXE V

DETAIL DU BUDGET PAR ACTIVITE PROPOSEE DANS LE PLAN DE TRAVAIL

	<u>1988</u>
I. Publication des rapports du Plan Bleu	80,000
II. Aide aux pays	260,000
III. Gestion des données	70,000
IV. Réunion des Structures focales du Plan Bleu	40,000
	<hr/>
GRAND TOTAL	450,000
	<hr/>